

IDinformation	175
TitreFr	Lettre Circulaire portant diagnostic de confirmation et prise en charge des cas du covid-19
TitreEN	--
DescriptionFr	Lettre Circulaire portant diagnostic de confirmation et prise en charge des cas du covid-19, après avoir constaté d'autres pratiques
DescriptionEn	--
Auteur	Ministère de la santé publique (Minsanté)
TypeR	Image

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
CABINET DU MINISTRE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH
MINISTER'S OFFICE

D36-50
LETTRE-CIRCULAIRE N° _____/LC/MINSANTE/CAB/IGSMP du 29 AV
Portant diagnostic de confirmation et prise en charge des cas du COVID-19.

Le Ministre

A

Tous les Professionnels des Corps de la santé.

Il me revient, pour le déplorer, que certains professionnels des corps de la santé ont adopté l'imagerie médicale notamment le scanner thoracique comme diagnostic de confirmation du COVID-19.

Nonobstant le droit des patients de choisir librement leurs soignants et l'autorité médicale reconnue aux médecins, la prise en charge du COVID-19 dans le contexte épidémique actuel doit s'effectuer exclusivement dans les Formations Sanitaires agréées et leurs Centres spécialisés annexes tel que défini par l'Arrêté N°041/CAB/PM du 20 Août 2020 portant création et fonctionnement des Centres Spéciaux de prise en charge des patients COVID-19.

A cet effet, les protocoles thérapeutiques validés par le Comité Scientifique National pour les Urgences de Santé Publique sont appliqués gratuitement à tous les patients du COVID-19.

Le Ministre de la Santé Publique demande à tous les professionnels des corps de la santé d'une part, de mettre fin sans délais à cette utilisation abusive des scanners, d'autre part rappelle qu'à date au Cameroun, seul le diagnostic de laboratoire par *Real Time reverse transcriptase Polymérase Chain Reaction (RT-PCR)* est l'examen de référence pour la confirmation du SARS-CoV-2, agent causal de l'infection au COVID-19.

Enfin, toute formation sanitaire non agréée COVID-19 dans laquelle les faits de prise en charge à but lucratif de ces patients seront avérés, s'exposera aux sanctions administratives prévues par la réglementation en vigueur.

J'attache le plus grand prix au strict respect des présentes dispositions.

Ampliations :

- CAB/SESP
- SG/MINSANTE
- IGS/MINSANTE
- Tous DRSP
- Présidents ONMC/ONCDC/ONPMS
- Archives/Chrono



Dr. Mananda M...

dateE	18/11/2020
datedecreation	29/04/2020
tag	covid-19, traitement
Categorie	Diagnostic
cat_lieu	Cameroun - Cameroon